



SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville
 N° Siret : 25760485000012
 90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville
 ☐ 02 35 20 42 52 ☐ SIVOSdelunion@graimbouville.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 03.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre, Le 03 avril à 20h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption des Procès-Verbal du 07 février 2024
- Communications
- Délibérations
 - Compte Financier Unique 2023
 - Affectation du résultat
 - Budget primitif 2024
 - Participations des communes 2024
 - Fiscalisation des participations communales
- Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 20h35 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs			
			LEMAIRE Laurent		x
DELORY Dorothee		x	MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric		x	THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain	x	
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		Membres suppléants	P	Abs
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony		x
BLONDEL Grégory	x		BUREL Ghislaine		x

Pouvoirs :

Mme Dorothee DELORY donne son pouvoir à Mme Céline HAUCHECORNE
 Mr Frédéric DENIS donne son pouvoir à Mme Cindy MARIE

Secrétaire de séance : Madame Cindy MARIE a été nommée secrétaire de séance.

➤ APPROBATION PV :

PV du 07 février 2024	Brigitte Estrier : Avez-vous des remarques concernant ce procès-verbal ? En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal de la réunion du 07 février 2024 est adopté.
------------------------------	---

➤ **COMMUNICATIONS**

Objet	Commentaires
Inscription scolaire et départs du RPI	<p>Brigitte Estrier : La campagne pour les inscriptions scolaires a eu lieu du 11 au 29 mars 2024, à ce jour 14 élèves sont inscrits en PS et une inscription PS en attente pour la rentrée scolaire 2024/2025 : 8 enfants sont domiciliés à Graimbouville, 5 à Saint-Gilles et 1 ne réside pas sur le périmètre du SIVOS mais a sa nourrice à Graimbouville. La majorité des élèves de PS ont demandé un dossier pour l'inscription à la cantine et à la garderie.</p> <p>Du côté des départs : 13 entrées au collège (7 de Graimbouville et 6 de Saint-Gilles) et un déménagement d'un élève de CE1 (Graimbouville).</p> <p>A ce jour les effectifs projetés globaux de la rentrée sont stables. Nous rentrerons plus dans le détail avec le point suivant qui concerne le conseil d'école du 25 mars 2024.</p>
Conseil d'école du 25 mars 2024	<p>Brigitte Estrier : il s'agit du 2^{ème} conseil d'école de l'année scolaire. L'ordre du jour était le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point sur les effectifs - Bilan des prévisions et des manifestations - Points divers - Questions des parents d'élèves élus <p>Concernant les effectifs : l'inquiétude des directeurs concerne la rentrée 2025 au regard de l'effectif sortant vers le collège : 28 élèves = un groupe classe complet.</p> <p>Les enseignants réfléchissent à modifier le regroupement des niveaux pour permettre de garantir de bonnes conditions d'apprentissage en particulier pour les CP et de maintenir les 3 classes de Saint-Gilles.</p> <p>Concernant les activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13 avril = CROSS (tous les enfants de CP participeront) • Le projet permaculture pour le potager de Saint-Gilles piloté par Mme Bostyn ; les parents ont été mis à contribution pour fournir les matières premières nécessaires. • Une intervention de prévention sur les réseaux et la cybersécurité est prévue en lien avec le rectorat. Mme Dellier souhaiterait la présence d'un gendarme pour appuyer les propos. Mme Huon-Demare propose de contacter le gendarme référent du sujet. • Les maternelles et CP iront à la ferme fortifiée de Crevecoeur en Auge pour leur sortie de fin d'année ; le projet pour les plus grands n'est pas encore arrêté. <p>Il n'y aura pas de participation au Maternathlon car trop de demandes cette année et Graimbouville avait été sélectionné chaque année : il faut permettre la rotation des écoles.</p> <p>Sur Saint Gilles, Mme Dellier abandonne le projet « Ecriture intergénérationnelle » faute de participants séniors.</p> <p>Des remerciements ont été faits par les 2 directeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au SIVOS pour le remplacement ATSEM et les moyens mis à disposition • A Mme Letestu pour le choix et la pose des rideaux sur Graimbouville: • A l'agent communal de Graimbouville pour sa disponibilité et les réparations régulières et particulièrement des chasses d'eau • A M Auzou pour le don de dictionnaires à l'école L'envolée • Au SIVOS pour le passage à la fibre sur l'école L'envolée qui améliore grandement la connexion internet <p>A noter la persistance des difficultés de connexion pour Graimbouville. J'ai évoqué l'étude en cours de passer également à la fibre. L'idée est de profiter de la gratuité actuelle de l'installation de la fibre pour changer de système.</p> <p>M Lemaire a signalé que le SIVOS ne paie pas la connexion aujourd'hui...</p> <p>C'est vrai mais le SIVOS prend en charge les communications téléphoniques avec un très vieux forfait d'environ 110€ tous les 2 mois. Le passage à la fibre coûtera environ 70€ par mois...mais réglerait les difficultés de connexions sans doute liées, si nous avons bien compris ce qui se passe, aux pare-feux et autres sécurités indispensables pour la Mairie. L'avis est qu'il faut le faire, même si c'est temporaire. Au moins la fibre sera installée gratuitement.</p>

	<p>M Benoist Vasse évoque l'hypothèse portée par le SIVOS d'inverser les horaires de classe des écoles afin d'améliorer l'organisation de la pause méridienne. J'ai précisé que l'étude était encore en cours et qu'il faudrait obtenir l'accord de l'Éducation Nationale et que rien ne changerait en cours d'année.</p> <p>Mme Huon-Demare évoque la création d'un local technique à proximité de la salle polyvalente pour le rangement du matériel.</p> <p>De mon côté, j'ai évoqué la tension budgétaire et les contraintes fortes sur le budget pour l'année 2024. A titre indicatif, j'ai précisé que la participation des communes (principale source de recettes du SIVOS) s'élevait à 1000€ par élèves hors dépenses de structure (locaux, fluides, ménages...)</p> <p>Aucune questions diverses</p>
<p>Entretien inspection académique</p>	<p>Brigitte Estrier : Mr VASSE, maire de Graimbouville, Mme HUON-DEMARE, maire de Saint Gilles de la Neuville et moi-même avons rencontré la nouvelle inspectrice académique Mme LEFRANCOIS à sa demande.</p> <p>L'objet de cette rencontre était pour Mme LEFRANCOIS de se présenter et de faire le point sur le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Elle avait en sa possession les prévisions d'effectifs et a souhaité connaître la position des directeurs d'école quant à la possibilité de modifier la répartition des niveaux. Nous lui avons précisé qu'ils échangeaient sur ce point, d'ailleurs évoqué en conseil d'école, et que la collaboration entre les différents partenaires (équipe pédagogiques, parents, mairies, SIVOS...) était constructive et de bonne qualité.</p> <p>Elle a précisé que l'organisation et la gestion par le SIVOS était une réussite et qu'elle avait l'intention de s'en servir comme exemple pour des communes hésitantes sur ce type d'organisation.</p> <p>Les deux maires et moi-même lui avons fait noter notre volonté de garder les écoles dans nos villages.</p> <p>Nous avons évoqué également notre souhait d'être considéré, quel que soit le sujet ou l'interlocuteur de l'EN, comme un RPI avec un interlocuteur unique : le SIVOS ce qui n'est pas toujours le cas. Elle nous a dit avoir entendu notre demande.</p> <p>L'aspect financier avec ses contraintes budgétaires a également été un sujet.</p> <p>Mme Lefrançois a évoqué l'existence d'appel à projet intitulé « l'école, faisons la ensemble » permettant de subventionner des actions apportant une amélioration des enseignements, ces projets devant être portés par les équipes pédagogiques.</p> <p>Mme Lefrançois a insisté sur sa volonté de travailler avec nous.</p> <p>M Vasse, Mme Huon-Demare, Mme Marie, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?</p> <p>Sylvain Vasse : non, ça s'est bien passé, c'était cordial mais je demande à voir...</p> <p>Valérie Huon-Demare : il faut rester positif ; elle est venue spontanément</p> <p>Eric Thieulent : c'est elle qui est venue à nous, la démarche est intéressante.</p> <p>Cindy Marie : c'est vrai, c'est d'ailleurs la première que je rencontre...restons positif.</p> <p>Sylvain Vasse : c'est exact mais attendons quelques temps et voyons</p> <p>Cindy Marie : on lui a d'ailleurs dit que nous restions méfiants</p>
<p>Visite de la cuisine API</p>	<p>Brigitte Estrier : Le 13 mars 2024, M Lemaire, trois agents de la cantine et moi-même avons visité le site de production du TRAIT de notre fournisseur API et le lendemain, 14 mars 2024, il en a été de même pour Mme Marie, Mme Huon-Demare et Mme Hauchecorne.</p> <p>Nous avons découvert le personnel, les locaux de stockage et de transformation, ainsi que le circuit de la livraison des denrées à la production des repas API. Cela m'amène à vouloir repenser l'approvisionnement du pain car aujourd'hui il est produit au Havre, livré à Le Trait, congelé pour 24h puis décongelé et livré à la cantine ; je ne trouve pas cela très rationnel...</p> <p>Pour ma part, j'ai pu mieux comprendre les impératifs et les contraintes d'une cuisine centrale mais aussi de noter la volonté des équipes d'être au plus proche de leurs clients pour pouvoir améliorer le service. Cela a cassé l'image que j'avais d'une production de type industriel de ces cuisines centrales ; l'échelle est de dimension humaine. Les agents ont apprécié ce moment et l'ont qualifié d'enrichissant.</p>

	<p>Valérie Huon-Demare : c'est vrai c'est important : c'est vraiment à l'échelle humaine. C'était à faire</p> <p>Brigitte Estrier : Je passe la parole à Mme Cindy Marie ou Céline Hauchecorne pour avoir votre retour.</p> <p>Cindy Marie : on s'attendait à quelque chose de plus énorme même au niveau des salariés. Pour la production et la répartition des livraisons du jour ils ne sont pas plus de 15 pour plus de 3000 repas.</p> <p>Céline Hauchecorne : c'est vraiment de dimension humaine.</p> <p>Brigitte Estrier : au niveau des conditions de travail le dirigeant nous a dit qu'il y avait peu de turn-over, que les agents étaient plutôt contents des horaires de matin (6h-14h). Le travail du dimanche a été supprimé récemment</p> <p>Céline Hauchecorne : juste la personne qui est à la plonge, c'est intense et les locaux sont petits.</p> <p>Valérie Huon-Demare : oui d'ailleurs ils ont un projet d'agrandissement des locaux.</p> <p>Cindy Marie : on a pris beaucoup de photos pour faire un montage destiné aux enfants de la cantine. Les salariés se sont pris au jeu et nous ont rappelées pour nous faire une vidéo de découpe des tomates.</p> <p>Céline Hauchecorne : ils ont accepté de donner leur prénom pour le montage.</p> <p>Valérie Huon-Demare : je ne regrette pas le déplacement ; c'était un bon moment et j'ai appris pas mal de choses.</p> <p>Eric Thieulent : je n'étais pas présent mais avec M Lemaire, on a vu la même chose avec le premier prestataire. C'était à l'origine une entreprise familiale puis ils se sont agrandis et ça s'est dégradé... ça peut aller très vite...</p> <p>Céline Hauchecorne : ça dépend aussi de la volonté des dirigeants...</p> <p>Brigitte Estrier : c'est vrai. La volonté du groupe est de ne pas aller au-delà d'une production de 6000 repas jour. Ils préfèrent ouvrir un autre site plus en proximité des clients...</p> <p>Valérie Huon-Demare : les employés ont apprécié que des élus s'intéressent à leur travail.</p> <p>Brigitte Estrier : Je vous propose de rester sur la même thématique car ce même mardi, en soirée, a eu lieu la réunion du groupement de commande à Saint-Aubin.</p>
<p>Réunion Groupement de commandes API</p>	<p>Brigitte Estrier : Le 13 mars 2024 également, Mme MARIE, Mme Huon-Demare et moi-même avons assisté à la réunion habituelle du groupement destinée à faire le point sur les produits et service proposés par la société API.</p> <p>Globalement les retours sont positifs de la part de toutes les communes participantes. Ce fût l'occasion de les remercier de ma qualité de l'accueil du matin.</p> <p>M Matthieu Rose nous a informé de sa volonté de ne plus assurer la coordination de cette assemblée et a fait un appel à candidature.</p> <p>J'ai interrogé le groupe sur l'opportunité de modifier le calendrier du renouvellement du marché dont l'échéance est actuellement concomitante avec celle du mandat électoral : l'avis est plutôt favorable mais il faut mesurer la faisabilité au regard des règles de marché public.</p> <p>Cindy, vous voulez ajouter quelques choses ?</p> <p>Cindy Marie : juste insister sur les remerciements à Matthieu Rose qui nous a bien aidé, il est vraiment compétent et maîtrise le sujet.</p>
<p>Formation incendie évacuation</p>	<p>Brigitte Estrier : pour information, deux agents ont participé à une formation incendie (théorie, manipulation des extincteurs et évacuation des locaux) en mars 2024 : une ATSEM et un agent cantine.</p>
<p>Renouvellement inscription cantine</p>	<p>Brigitte Estrier : Je propose qu'en juin, un formulaire simplifié de renouvellement d'inscription cantine soit transmis par le biais du cahier de liaison pour les élèves déjà inscrits à la cantine en 2023/2024. Ce formulaire demandera aux familles si les informations sur la fiche d'inscription de l'année précédente sont toujours valables et de signer les autorisations de photos et de diffusion ainsi que le règlement intérieur pour la nouvelle année scolaire.</p>

	Il ne sera plus demandé de photo dans les dossiers de renouvellement. Cette formule est une expérimentation que nous réitérerons les années suivantes, si elle est concluante.
--	---

➤ **DELIBERATIONS**

Objet et vote	Commentaires			
2024.03 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	<p>Brigitte Estrier : je vous rappelle que précédemment nous avons délibéré en faveur du Compte Financier Unique CFU permettant à notre secrétaire et à l'agent du Trésor public de travailler un en document partagé supprimant la dualité du compte de gestion et du compte administratif. Donc pour l'exercice 2023 et pour la première fois je sou mets le CFU à votre délibération. J'invite le doyen de notre assemblée, M Bruno Bouteiller, a prendre ma place pour vous présenter la synthèse du CFU. Je vous le présente avant de sortir pour le vote.</p>			
	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023			
		Investisse ment	Fonctionne ment	Total cumulé
	Recettes	Prévision budgétaire totale	6323	153 606.65 5
		Recettes réalisées	6323.11	163 364.8 2
		Restes à réaliser	0	0
	Dépenses	Autorisation budgétaire totale	11 549.05	174 500 5
		Dépenses réalisées	8 001.75	163 005.29 4
		Restes à réaliser	0	0
	Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-1 678.64	-5 963.58 -7 642.22
	Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	5 226.05	20 893.35 26 119.40
	Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	3 547.41	14 929 77 18 477.18
	Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0	0 0

Résultat cumulé	Excédent/déficit	3 547.41	14 929.77	18 477.18
-----------------	------------------	----------	-----------	-----------

Avez-vous des questions ?

Valérie Huon-Demare : concernant les recettes, sur l'ensemble des familles avons-nous des familles avec des dettes ?

Brigitte Estrier : oui il y a une famille qui cumule une dette d'un peu plus de mille Euro. J'ai d'ailleurs appliqué la procédure que nous avons validée ensemble à savoir, envoi de courrier, entretien puis exclusion. Le recouvrement de la recette est maintenant entre les mains de la Trésorerie. Cette famille est revenue récemment vers moi pour solliciter la réinscription des enfants à la cantine ce que j'ai refusé devant l'absence de paiement ou de démarche vers le CCAS tel que préconisé.

Valérie Huon-Demare : c'est de la mauvaise volonté

Brigitte Estrier : je ne sais pas, c'est du non-paiement, je ne me permettrai pas d'interpréter les choses.

Valérie Huon-Demare : mais c'est dans le budget ?

Brigitte Estrier : actuellement oui mais passé un certain temps, en l'absence de paiement il faudra une écriture

Avez-vous encore une question ?

Non, donc je sors.

Bruno Bouteiller :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2023/28 du 04 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU signée par Madame la présidente le 23 novembre 2023, et par le Directeur Régional des finances publiques de Normandie et du département de Seine-Maritime le 14 décembre 2023.

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 du SIVOS DE L'UNION ;

Vu le CFU 2023 du SIVOS DE L'UNION ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif de la Présidente est débattu, le Comité Syndical élit son président. Dans ce cas, la Présidente peut, même si elle n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement à la Présidente de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et que le conseil syndical a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné « Monsieur Bruno BOUTEILLER » ;

Considérant le CFU présenté et résumé par notre présidente, avez-vous des questions ?

.../...

Je vous propose de passer au vote:

Qui est contre ? personne.

Qui s'abstient ? personne

Merci pour votre confiance à la Présidente.

Donc, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Madame la Présidente étant sortie et n'ayant pas pris part au vote),

- **APPROUVE** le CFU 2023 du SIVOS DE L'UNION

- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Nous pouvons rappeler Mme Brigitte Estrier

Madame la Présidente, votre budget est adopté à l'unanimité.

Votants : 10
Contre : 0
Abst : 0
Pour 10

	<p>Grégory Blondel : quel est l'intérêt de voter puisque les dépenses et les recettes sont déjà faites et que l'on ne peut plus rien changer. De plus les chiffres sont globaux.</p> <p>Brigitte Estrier : le détail des opérations est disponible et avec la convocation à cette réunion vous ont été envoyés la vue détaillée par compte. Vous pouvez ainsi voir les résultats réalisés par rapport à ce qui avait été budgété en prévisionnel. Merci M Bouteiller pour le relais de présidence du Conseil et merci à vous tous pour votre confiance. Je remercie également la secrétaire du SIVOS pour le travail de suivi des comptes tout au long de l'année et Mme Anouchka Heuzé du Trésor Public pour sa disponibilité et la qualité de son accompagnement.</p>																																
<p>2024.04 : Affectation du résultat</p> <p>Votants : 11 Contre : Abst : Pour :11</p>	<p>Brigitte Estrier : Maintenant que les comptes 2023 ont été approuvés nous allons pouvoir délibérer sur l'affectation du résultat. L'exercice 2023 est clôturé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le fonctionnement à 14 929.77 € d'excédent • Pour l'investissement à 3 547.41 € d'excédent <p>La commission finance du SIVOS s'est réunie le 20 mars et vous propose de maintenir ces résultats sans affecter de somme du fonctionnement vers l'investissement : l'objectif, déjà présent l'an dernier, est de ne pas contraindre d'avantage les budgets des communes en limitant l'excédent au niveau du SIVOS. Avez-vous des questions ? .../... Je vous soumetts la délibération suivante :</p> <p><i>Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de la Présidente, Brigitte ESTRIER, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2023, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif fait apparaître :</i></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Un déficit de fonctionnement de :</td> <td style="text-align: right;">- 5 963.58 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Un excédent reporté de :</td> <td style="text-align: right;">20 893.35 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</td> <td style="text-align: right;">14 929.77 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Un déficit d'investissement de :</td> <td style="text-align: right;">- 1 678.64 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Un excédent reporté de :</td> <td style="text-align: right;">5 226.05 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Soit un excédent d'investissement cumulé de :</td> <td style="text-align: right;">3 547.41 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Un déficit des restes à réaliser de :</td> <td></td> <td style="text-align: right;">0.00 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Soit un excédent de financement de :</td> <td style="text-align: right;">3 547.41 €</td> <td></td> </tr> </table> <p>L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 se fera comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">• Résultat d'exploitation 2023 : EXCEDENT</td> <td style="text-align: right;">14 929.77 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">• Affectation du résultat (1068) :</td> <td style="text-align: right;">0,00 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">• Résultat reporté en fonctionnement (002) :</td> <td style="text-align: right;">14 929.77 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">• Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT</td> <td style="text-align: right;">3 547.41 €</td> </tr> </table> <p>Je passe au vote : Qui est contre : personne Qui s'abstient : personne Qui est pour : tous La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.</p>	- Un déficit de fonctionnement de :	- 5 963.58 €		- Un excédent reporté de :	20 893.35 €		Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	14 929.77 €		- Un déficit d'investissement de :	- 1 678.64 €		- Un excédent reporté de :	5 226.05 €		Soit un excédent d'investissement cumulé de :	3 547.41 €		- Un déficit des restes à réaliser de :		0.00 €	Soit un excédent de financement de :	3 547.41 €		• Résultat d'exploitation 2023 : EXCEDENT	14 929.77 €	• Affectation du résultat (1068) :	0,00 €	• Résultat reporté en fonctionnement (002) :	14 929.77 €	• Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	3 547.41 €
- Un déficit de fonctionnement de :	- 5 963.58 €																																
- Un excédent reporté de :	20 893.35 €																																
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	14 929.77 €																																
- Un déficit d'investissement de :	- 1 678.64 €																																
- Un excédent reporté de :	5 226.05 €																																
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	3 547.41 €																																
- Un déficit des restes à réaliser de :		0.00 €																															
Soit un excédent de financement de :	3 547.41 €																																
• Résultat d'exploitation 2023 : EXCEDENT	14 929.77 €																																
• Affectation du résultat (1068) :	0,00 €																																
• Résultat reporté en fonctionnement (002) :	14 929.77 €																																
• Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	3 547.41 €																																
<p>2024.05: Budget Primitif 2024</p>	<p>Brigitte Estrier : je rappelle aux membres que le Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION a opté par délibération 2022/15 du 28 septembre 2022 pour l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 01 janvier 2023 soit du BP 2023. La M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser la Présidente, à l'occasion du vote du budget, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cette disposition se substitue aux crédits prévus au chapitre 020 et 022 « dépenses imprévues »</p>																																

	<p>Je dois demander au Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION de se prononcer sur le pourcentage autorisé pour les virements de crédits comme le prévoit la M57 et vous propose de le maintenir à 7,5%.</p> <p>Par ailleurs, vous avez reçu avec la convocation, par courrier électronique, les pages principales du Budget Primitif de l'exercice 2024 que nous allons examiner ensemble. Je précise que l'élaboration de ce budget 2024 a été étudiée par la commission finance et nous vous proposons, un budget équilibré en dépenses et en recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les chapitres de la section de fonctionnement équilibrée à 176 240 Euros • les chapitres de la section d'investissement équilibrée à 3 893.72 Euros, • le Budget global étant de 180 133.72. <p>Plus précisément, par chapitre, concernant le fonctionnement :</p> <table border="1" data-bbox="470 548 1410 772"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">€RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>011 Ch à caractère général</td> <td>55 186 €</td> <td>70 Produits des services...</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>012 Ch de personnels...</td> <td>109 350 €</td> <td>74 Dotations et participations</td> <td>111 010 €</td> </tr> <tr> <td>65 Autres charges...</td> <td>11 704 €</td> <td>75 Autres produits</td> <td>0,23 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>013 Atténuations de charges</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>002 Excédents de fonct...</td> <td>14 929.77 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Avez-vous des questions ? Je vous laisse le temps de regarder. .../... Souhaitez-vous des précisions, des questions ? .../...</p> <p>Je vous propose la délibération suivante qui comporte deux points :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Le budget primitif de l'exercice 2024, équilibré en fonctionnement à 176 240 Euros et en investissement à 3 893.72 Euros.</i> ➢ <i>Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, d'autoriser Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnels, dans les limites suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Fonctionnement : 7.5%</i> • <i>Investissement : 7.5%</i> <p>Je passe au vote : Qui est contre : personne. Qui s'abstient : personne Qui est pour : tous La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.</p> <p>Je remercie la secrétaire du SIVOS pour tout le travail préparatoire à l'élaboration de ce budget et la commission finance pour son analyse, ses préconisations et sa proposition finale. Merci également à l'assemblée d'avoir voté favorablement ce budget</p>	DEPENSES		€RECETTES		011 Ch à caractère général	55 186 €	70 Produits des services...	50 000 €	012 Ch de personnels...	109 350 €	74 Dotations et participations	111 010 €	65 Autres charges...	11 704 €	75 Autres produits	0,23 €			013 Atténuations de charges	300 €			002 Excédents de fonct...	14 929.77 €
DEPENSES		€RECETTES																							
011 Ch à caractère général	55 186 €	70 Produits des services...	50 000 €																						
012 Ch de personnels...	109 350 €	74 Dotations et participations	111 010 €																						
65 Autres charges...	11 704 €	75 Autres produits	0,23 €																						
		013 Atténuations de charges	300 €																						
		002 Excédents de fonct...	14 929.77 €																						
<p>2024.06 : Participation des communes 2024</p>	<p>Brigitte Estrier : Le Comité Syndical ayant approuvé à l'unanimité la participation des deux communes pour l'année 2024, je vous rappelle les modalités de répartition inscrites aux statuts du SIVOS DE L'UNION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% selon le nombre d'habitants de chaque commune (population légale) • 50% selon le nombre d'élèves domiciliés dans chacune des communes et fréquentant les classes du regroupement. <table border="1" data-bbox="478 1758 1396 1892"> <thead> <tr> <th></th> <th>Habitants</th> <th>Elèves</th> <th>Participations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GRAIMBOUVILLE</td> <td>625</td> <td>46</td> <td>49 999 €</td> </tr> <tr> <td>SAINT GILLES DE LA NEUVILLE</td> <td>660</td> <td>65</td> <td>61 011 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Avez-vous des questions ? .../...</p>		Habitants	Elèves	Participations	GRAIMBOUVILLE	625	46	49 999 €	SAINT GILLES DE LA NEUVILLE	660	65	61 011 €												
	Habitants	Elèves	Participations																						
GRAIMBOUVILLE	625	46	49 999 €																						
SAINT GILLES DE LA NEUVILLE	660	65	61 011 €																						

Votants : 11
Contre : 0
Abst : 0
Pour : 11

Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11	Je passe au vote : Qui est contre : personne Qui s'abstient : personne Qui est pour : tous La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.
2024.07 : Fiscalisation Des participations communales Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11	Brigitte Estrier : le Comité syndical du SIVOS de L'union a la possibilité demander aux Conseils Municipaux des communes de remplacer la contribution des communes adhérentes par le produit des taxes directes locale, conformément à l'article L5212-20 du CGCT. Je rappelle que la mise en recouvrement de ces impôts ne peut se faire que si les conseils municipaux, obligatoirement consultés, ne s'y sont pas opposés dans un délai de 40 jours. Je soumetts au vote du comité syndical la délibération de ne pas recourir à la fiscalisation des participations communales 2024. Avez-vous des questions ? .../... Je passe au vote : Qui est contre : personne Qui s'abstient : personne Qui est pour : tous La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTIONS DIVERSES :

Bruno Bouteiller : je rencontre toujours des difficultés de réception des mails du SIVOS

Brigitte Estrier : je vous confirme que les mails sont bien partis du secrétariat et qu'il n'y a pas eu de message d'erreur de non-envoi. Nous allons refaire des tests et si la difficulté persiste, je solliciterai l'expertise de notre prestataire informatique.

La séance est levée à 21h35

➤ signatures

Brigitte ESTRIER

Présidente du SIVOS DE L'UNION



Cindy MARIE

Secrétaire de Séance

